

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

---

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**

<p>NOMBRE DE MEMBRES  composant le Conseil : 35  en exercice : 35  présents : 32  représentés : 3  pour : 35  abstentions : 0  contre : 0</p>
---

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des activités du jumelage**

L'An deux mille quatorze, le vingt deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent représentés :**

M. FAYE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
D. BEKIARI	à	P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions

---

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre les actions entreprises avec nos villes jumelles Wiesloch en Allemagne et Elstree Borehamwood en Grande Bretagne,

Considérant la volonté de la Ville de subventionner les échanges scolaires, sportifs, culturels afin d'encourager les rencontres entre nos pays,

Vu le budget,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du jumelage avec les villes de Wiesloch en Allemagne et Elstree Borehamwood en Grande Bretagne.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Trésorier Municipal,
- M. le Président du Conseil Général

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 30/04/2014

Publication/Affichage le 02/05/2014

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale Adjointe autorisée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Vastel', written over the text of the authorized General Manager.